Image not found or type unknown

rupture contrat etudiant en cas de perte du statut étudiant

Par **kanda**, le **04/12/2012** à **00:37**

Bonjour,
je travaille en tant que caissière depuis 2010 ds un hypermarché en contrat étudiant CDI.toutefois depuis le mois d'octobre je ne suis plus étudiante etant donné que j'ai obtenu mon diplome , mais comme je n'ai rien trouvé pour l'instant l'entreprise me garde en faisant des aveanants.Mais je voudrai partir pour faire un stage ou travailler ailleurs.
Ma question est de savoir si je suis obligée de démissionner pour rompre le contrat ou bien la perte de mon statut étudiant suffit à mettre fin à mon contrat et peut donner lieu à une rupture conv.
Faut savoir que l'employeur me met la pression pour démissionner sans envisager une autre solution.
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **11:15**

Bonjour,
Il est difficile de vous répondre sans savoir en quoi consistent vos avenants...
Mais la perte du statut d'étudiante ne rompt pas d'office le CDI et il vous faudrait bien démissionner en respectant le préavis si c'est votre souhait...

Par **kanda**, le **04/12/2012** à **12:24**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.

Pour l'avenant j'en ai eu deux. Le premier le motif était remplacment pour un arrêt maladie. et celui que j'ai en ce moment c'est en raison des fêtes de fin d'années donc surcroît jusque debut janvier.Est ce que cela vous aide.
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **13:19**

Donc apparemment, ces avenants avaient pour but d'augmenter l'horaire du temps partiel mais je vous signale que si l'employeur l'a porté à hauteur d'un temps plein, vous pourriez exiger que ce soit définitif et cela pourrait éventuellement facilité une négocation notamment pour la conclusion d'une rupture conventionnelle...

Par **kanda**, le **09/12/2012** à **23:06**

bonjour encore merci pour votre réponse. Toutéfois je n'aî pas tout saisije ne pense pas que cela peut convaincre l'employeur. Ms si j'ai bien compris je dois en quelque sorte menacer d'exiger un contrat à temps plein comme jen ai le droit et comme il en va pas de leur intérêt ils pourront négocier,?bon à essayer alors. MErci .je vais étudier la question.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés